

LES CANAUX DE PARIS

Cas unique en France, la Ville de Paris est propriétaire et entretient un réseau fluvial de 130 km de voies navigables qui traversent cinq départements (Paris, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Oise et Aisne) et deux régions administratives (Ile-de-France et Picardie).

Ce réseau est composé des voies navigables suivantes :

- le canal de l'Ourcq qui s'écoule sur 97 km de Mareuil-sur-Ourcq (Oise) à Paris (19^{ème} arrondissement) ;
- le canal Saint-Martin entièrement situé dans Paris (19^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 4^{ème} et 12^{ème} arrondissement) s'étire sur 4,5km ;
- le canal Saint-Denis s'écoule de Paris (19^{ème} arrondissement) à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) sur 6,6 km ;
- le petit canal du Clignon s'écoule de Montigny-l'Allier (Aisne) à Neuflèches (Oise) sur 2 km ;
- la rivière d'Ourcq canalisée sur 10 km et située à l'amont de Mareuil-sur-Ourcq (Oise) ;
- des rivières canalisées secondaires (la Collance, la Gergogne, la Théroutte, la Beuvronne).

De tous temps les canaux ont été fréquentés par les promeneurs et les pêcheurs. Ces dernières années, de nouvelles activités de détente se sont développées sur l'eau et sur les berges. Pour que chacune d'entre elles puissent s'exercer dans les meilleures conditions il est nécessaire de respecter quelques règles de sécurité et... de courtoisie.

SERVICE DES CANAUX / SERVICES CENTRAUX

62, quai de la Marne 75019 PARIS
Tél. : 01 44 89 14 14 - Fax : 01 44 89 14 48

Horaires d'ouverture au public
Lundi au vendredi de 9h à 17h

CIRCONSCRIPTION DE L'OURCQ TOURISTIQUE

6, avenue Gallieni 77100 MEAUX
Tél. 01 60 09 95 00 - Fax : 01 60 09 95 01

Horaires d'ouverture au public
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

RÈGLEMENTATION DE LA NAVIGATION

Comme sur toutes les autres voies d'eau navigables, la navigation est régie par :

- le Règlement Général de Police de la navigation intérieure (R.G.P.) ;
- le Règlement Particulier de Police de la navigation sur le réseau fluvial de la ville de Paris (R.P.P.)

l'avis à la batellerie n°1 de l'année en cours ;

les avis à la batellerie en cours

Ces documents sont téléchargeables depuis l'onglet « Réglementation et avis » sur www.canaux.paris.fr

DIMENSIONS MAXIMALES DES BATEAUX, CONVOIS POUSSÉS ET MATÉRIELS FLOTTANTS

Contacts Paris au 01 40 35 63 21
Meaux au 01 60 09 95 00

SECTEURS	Points kilométriques	Largeur (m)	Longueur (m)	Tirant d'air (m)	Enfoncement (m)
Canal Saint-Martin	0,000 - 4,500	7,70	40,70	4,27	1,90
Canal Saint-Denis	0,000 - 6,600	8,00	61,50	4,44	3,00 (6 ^{ème} bief de 1 ^{er} bief) 2,60 (1 ^{er} et 2 ^{ème} biefs)
Canal de l'Ourcq Bassin de la Villette à Pavillons-sous-Bois	0,000 - 11,065	8,00	61,50	4,09	2,60
Canal de l'Ourcq Pavillons-sous-Bois à l'aval de Varreddes	11,065 - 64,500	3,70	16	2,30	0,80*
Canal de l'Ourcq Varreddes	64,730	3,10	16	2,90	0,80*
Canal de l'Ourcq Amont de Varreddes à Mareuil-sur-Ourcq	64,730 - 96,780	3,70	16	2,20	0,80*
Rivière d'Ourcq canalisée	96,780 - 108	3,70	16	2,60	0,80*
Canal du Clignon	93,400 sur 1,2 km	3,20	12	3,10	0,60*

* Les conditions climatiques peuvent influer sur ces cotes.

PORT DE L'ARSENAL

11 boulevard de la Bastille 75012 Paris
Contacts Capitainerie :
01 43 41 39 32 (bureau) / 06 88 93 55 63 (urgence)
operesegourbil@fayolle.eu / www.fayollemarine.eu
Métro : Bastille (ligne 1) ou Quai de la Rapée (ligne 5)

• Accessibilité par voie d'eau :
tirant d'air : 5,20 m, tirant d'eau : 1,90 m
taille maximum autorisée des bateaux : 25 m

• Amarrage : 180 anneaux
Possibilité d'escale pour les bateaux à passagers.

• Horaires de la capitainerie :
Mai, juin et septembre de 9h à 19h (week-end 20h)
Juillet et août de 8h à 20h
1^{er} octobre au 30 avril de 9h à 18h

L'écluse de l'Arsenal n°9 peut être appelée par V.H.F. canal 20 (liaison portuaire par V.H.F. canal 9).

• À voir à proximité :
- Opéra Bastille
- Place de la Bastille et son Génie
- Institut du Monde arabe
- Place des Vosges

OFFICE DU TOURISME DE PARIS
Bureau des Pyramides
25 rue des Pyramides
75001 Paris
www.parisinfo.com

BASSIN DE LA VILLETTE

Quai de la Seine et quai de la Loire 75019 Paris
Métro : Stalingrad (lignes 2, 5 et 7), Jaurès (lignes 2, 5 et 7bis).

• Sports nautiques : base d'initiation au canoë-kayak et à l'aviron de la Ville de Paris
Renseignements : Mairie de Paris
Direction de la Jeunesse et des Sports
95, bd Bourdon 75004 PARIS
(tél. : 01 42 76 20 64)

• Location de bateaux électriques sans permis
Marin d'Eau Douce
Face au 37 quai de la Seine 75019 Paris
01 42 09 54 10
capitaine@marindeaudouce.fr
www.marindeaudouce.fr

• À voir à proximité :
Cinéma MK2
au bord du bassin de la Villette / www.mk2.com
Parc de la Villette
211 avenue Jean Jaurès 75019 Paris
01 40 03 75 75 / lavillette.com
Cité des Sciences et de l'Industrie
01 40 05 80 00 / www.cite-sciences.fr
Géode
01 40 05 79 99 / www.lageode.fr
Cité de la musique – Philharmonie de Paris
921 avenue Jean Jaurès 75019 Paris
01 44 84 44 84 / philharmoniedeparis.fr

CANAL SAINT-DENIS

PARIS 19^{ème} – Aubervilliers et Saint-Denis (93)

• Les sept écluses et le pont tournant du canal Saint-Denis sont télécommandés depuis le poste de commande centralisé (PCC1) situé à l'écluse n°1, dite du pont de Flandre, à Paris dans le 19^{ème} arrondissement.
Le PCC1 peut être contacté par V.H.F. canal 20 et au 01 40 35 63 21.
Le franchissement des écluses et du pont est autorisé de 6h15 à 19h30.

Un itinéraire cyclable est accessible principalement en rive droite ainsi qu'une piste cyclable en rive gauche sur la partie parisienne du canal.

Basilique cathédrale de Saint-Denis
1 rue de la Légion d'Honneur 93200 Saint-Denis
01 48 09 83 54 / www.saint-denis-basilique.fr
Musée d'art et d'histoire de Saint-Denis
92 bis rue Gabriel Péri 93200 Saint-Denis
01 42 43 05 10 et 01 42 43 37 57 / www.musee-saint-denis.fr
Stade de France 93200 Saint-Denis
01 55 93 00 00 / www.stadefrance.com

CANAL SAINT-MARTIN

PARIS 4^e, 10^e, 11^e et 12^e arrondissements

Les quatre écluses doubles et les deux ponts mobiles (rues Dieu et Grange-aux-Belles) sont télécommandés depuis le poste de commande centralisé des écluses 7-8 du Temple (PCC7/8).
Le PCC7/8 peut être contacté par V.H.F. canal 20 et au 01 40 35 63 21.
Le franchissement des quatre écluses doubles, des deux ponts mobiles et de la partie souterraine du canal est autorisé dans les créneaux horaires suivants :
• hiver du 15/10 au 14/03 de 8h05 à 20h ;
• été du 15/03 au 14/10 de 8h05 à 23h30.

L'accès à la partie souterraine (environ 2 km) est autorisé avec un alternat pendant les heures d'utilisation des écluses. Chaque bateau fait l'objet d'une prise en charge individuelle par le PCC7/8.
La sécurité dans cette partie souterraine du canal implique :
• un strict respect de la navigation ;
• l'utilisation des feux de navigation et d'un projecteur ;
• l'interdiction absolue de s'arrêter sous les voûtes de la Bastille, Richard-Lenoir et du Temple ;
• le respect impératif du temps imparti pour le franchissement des voûtes, à savoir une durée de 30 mn au maximum ;

• contacter éventuellement le PCC7/8 par V.H.F. canal 20 et au numéro de téléphone suivant : 01 40 35 63 21.

À voir, à faire... à proximité d'un site classé, avec ses écluses, ponts mobiles et passerelles romantiques :
• en bateau, avec les croisières Canauxrama et Paris Canal ;
• à vélo, le long du canal Saint-Martin pour rejoindre le bassin de la Villette et la piste cyclable de l'Ourcq ;
• à pied, s'attarder devant l'hôtel du Nord situé près des écluses des Récollets.

DE LA VILLE DE PARIS

www.canaux.paris.fr

RÉSEAU FLUVIAL

MAIRIE DE PARIS

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES sur le canal de l'Ourcq

Point kilométrique	Section du canal	Localités	Ecluse	Pont levant	Rampe de mise à l'eau	Usine élévatrice	Pont canal	Halte nautique Arrêt plaisance	Gare SNCF	Base de canoë-kayak
Ourcq, grande section										
0	Stalingrad/Paris	Bassin de la Villette								
3	Pantin									
5	Bobigny									
8	Bondy									
10	Pavillons-sous-Bois									
Ourcq, petite section										
13,5	Sevrans									
16,4	Villepinte									
19,6	La Rosée									
27	Claye-Souilly									
31,9	Fresnes-sur-Marne									
38	Trilbardou									
40,3	Vignely									
47	Villeneuve									
48	Meaux – Saint Rémy									
51	Crégy-lès-Meaux									
54,9	Meaux – Saint-Lazare									
60	Poligny									
64,7	Varreddes									
70	Congis-sur-Théroutte									
73,1	Villiers-les-Rigault									
77	Lizy-sur-Ourcq									
86	May-en-Multien									
89	Crouy-sur-Ourcq / Varinroy									
93	Neufchelles									
97	Mareuil-sur-Ourcq									
99,7	Queue-d'Ham									
103	Marolles									
104,1	La Ferté-Milon									
108	Silly-la-Poterie									
	Port-aux-Perches									
Canal du Clignon										
	Montigny-l'Allier									

MAIRIE DE PARIS
DIRECTION DE LA VOIRIE
ET DES DÉPLACEMENTS

TOUTE L'INFO
au 39 20 et
sur PARIS.FR
* 0,05€ par minute + la taxe normale d'appel

Retrouvez-nous
sur Facebook
"Les canaux de Paris"

LA NAVIGATION DE PLAISANCE

Le réseau fluvial est constitué de deux zones bien distinctes :

- la partie à grand gabarit accessible à la plaisance et aux péniches de transport de fret (canal saint-Martin, canal Saint-Denis, partie en aval du canal de l'Ourcq) ;
- la partie à petit gabarit (0,80 m de tirant d'eau).

ATTENTION : vérifiez les dimensions de votre bateau avant de vous engager sur le secteur à petit gabarit. Consulter le tableau des « Dimensions maximales des bateaux, etc. » et l'encart sur la réglementation de la navigation au recto de ce document.

L'ensemble du réseau fluvial de la Ville de Paris est librement accessible à tous bateaux de plaisance motorisés, identifiables par une devise ou un numéro d'immatriculation. La vitesse est limitée à **6 km/heure** sur tout le réseau.

Franchissement du pont levant de Crimée :

Le pont est télécommandé depuis le poste de commande centralisé (PCC1) situé à l'écluse n°1, dite du pont de Flandre, du canal Saint-Denis. Le PCC1 peut être contacté par V.H.F. canal 20 et au 01 40 35 63 21.

Franchissement des ponts mobiles et des écluses des canaux Saint-Martin et Saint-Denis : ils sont télécommandés depuis les postes de commande centralisés (PCC1 et PCC7/8). Ces postes peuvent être contactés par V.H.F. canal 20 et au 01 40 35 63 21.

Franchissement des ponts mobiles de Claye-Souilly et de Congis-sur-Thérrouanne (canal de l'Ourcq) : pour les bateaux dont le tirant d'air nécessite la levée du pont, il s'effectue sur rendez-vous. Pour limiter votre attente, contactez à l'avance le service de navigation au 01 60 09 95 00.

Franchissement de l'écluse manuelle de Varreddes (canal de l'Ourcq) : il s'effectue sur rendez-vous. Pour limiter votre attente, contactez à l'avance le service de navigation au 01 60 09 95 00.

Franchissement des autres écluses du canal de l'Ourcq :

Elles sont manoeuvrables en libre-service à l'aide d'une clé canaux ou « clé A » (sur demande auprès des bureaux de Paris ou de Meaux) :

- écluses de Fresnes-sur-Marne, Vignely, Villenoy et Mareuil-sur-Ourcq : fonctionnement avec 1 borne ;
- écluse de Sevrans et Saint-Lazare (Meaux) : fonctionnement avec 3 bornes ;
- écluses de Queue-d'Harn, Marolles, La Ferté-Milon : fonctionnement avec 2 bornes.

Le fonctionnement de l'écluse de Marolles devrait être simplifié avec l'utilisation d'une seule borne en 2017.

Les bonnes adresses :

Sur Paris :

- port de l'Arsenal et halte nautique du bassin de la Villette ;
- croisières avec Paris Canal et Canauxrama ;
- location de bateaux sans permis avec Marin d'Eau Douce.

Voir l'ensemble des coordonnées au recto de ce document (encart bassin de la Villette).
À Sully-la-Poterie : Port Aux Perches
Restaurant, croisières, guinguette, cabaret etc.
2-4 rue François Mitterrand 02460 Sully-la-Poterie
03 23 96 41 25 / 06 29 05 56 91
portauxperches@wanadoo.fr / www.portauxperches.fr

LES ITINÉRAIRES CYCLABLES

Reliée au réseau des pistes cyclables de Paris, la **piste de l'Ourcq** est un itinéraire cyclable reliant le Bassin de la Villette à Paris 19^{ème}, au pont de La Rosée à Claye-Souilly sur les berges du canal de l'Ourcq. Cet itinéraire, interdit aux véhicules motorisés, comporte des tronçons de pistes cyclables (où les cyclistes sont prioritaires), et certaines portions d'aires piétonnes autorisées aux cyclistes à allure réduite (les cyclistes ne sont alors pas prioritaires).

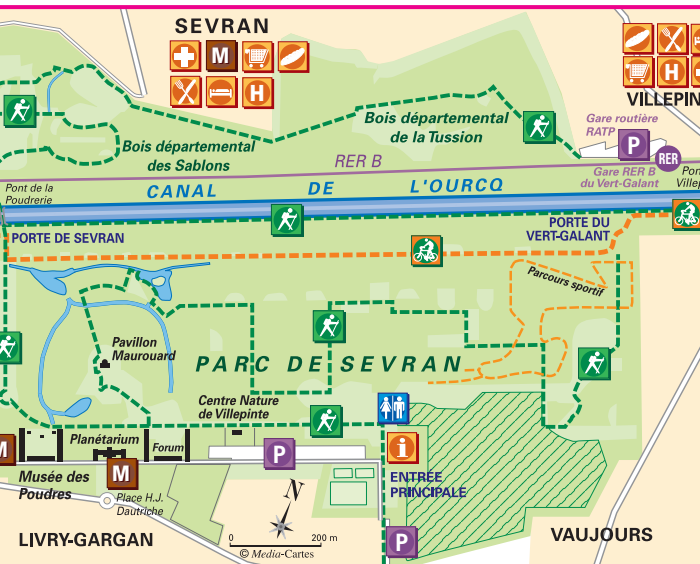
La piste de l'Ourcq est avant tout un itinéraire de randonnées familiales, et de déplacements urbains, où se côtoient toutes les catégories d'usagers ; ce n'est pas une piste d'entraînement, et vous devez modérer votre vitesse et circuler avec la plus grande prudence.

ATTENTION : le passage sous certains ponts offre une visibilité très réduite et une faible largeur de voie, ces points sont à aborder avec vigilance, à très faible allure.

La traversée du Parc national de la Poudrière de Sevrans n'est possible qu'aux heures d'ouverture du Parc (fermeture à 19 h 45).

Le chemin de halage est une voie de service destinée à l'entretien de la voie d'eau et au passage des véhicules de service et de sécurité. Les piétons peuvent l'emprunter mais la circulation des véhicules et des vélos demeure interdite.

Un itinéraire cyclable existe en bordure du canal **Saint-Denis**, il relie les bords de Seine à la piste du canal de l'Ourcq.



LE CANOË-KAYAK

La pratique du canoë-kayak est autorisée, sur le canal de l'Ourcq à petit gabarit, entre Mareuil-sur-Ourcq et l'écluse de Sevrans. Les conditions de navigation sont indiquées dans le R.P.P. (voir encart sur la réglementation de la navigation au recto de ce document). La descente est de classe 1 (facile). Le port d'un gilet flottant homologué et de chaussures est obligatoire.

Franchissement des écluses : il s'effectuera uniquement par portage des bateaux (voir la signalisation implantée aux écluses). **Les pratiquants débarqueront à l'amont et à l'aval des écluses et ne s'aventureront pas dans la passe déversoir, toujours infranchissable, qui double chaque écluse.**

Après portage du bateau, l'embarquement est facilité, à l'amont et à l'aval de l'écluse, par un marchepied fixé à la berge.

Précautions lors des croisements : au cours de votre descente, vous pourrez être amené à croiser d'autres bateaux (bateaux de plaisance, bateaux de transport de passagers) ; le croisement s'effectue toujours par la droite. En raison de la faible largeur du canal il vous faudra serrer la berge sur votre droite et éventuellement vous arrêter au croisement des bateaux pour contrôler l'effet du sillage.

Respect des pêcheurs : afin de prévenir les conflits d'usage, écarter-vous au maximum des pêcheurs en action de pêche, et évitez de créer des remous en franchissant sur l'élan la zone de pêche.

Adresses utiles

Fédération française de Canoë-Kayak (F.F.C.K.)

87 quai de la Marne 94340 Joinville-le-Pont
01 45 11 08 50
ffck@ffck.org / www.ffck.org

Comité Régional Ile-de-France de Canoë-Kayak (C.R.I.F.C.K.)

47 quai Louis Ferber 94360 Bry-sur-Marne
01 72 46 97 43
contact@crifck.org / www.crifck.org

Ourcq Can'ohé Club Sevrans

31 boulevard de la République
93270 Sevrans
06 91 09 57 63
occs.clubseo.com

Association Acti Loisirs
Maison du canoë
74 rue Principale
60890 Varinfray
06 14 72 93 49
actiloisirs77@gmail.com
actiloisirs.e-monsite.com



USINES DE POMPAGE

Au milieu du XIX^{ème} siècle, suite à des années de sécheresse, l'approvisionnement du canal de l'Ourcq a dû être complété par des prélèvements en Marne effectués grâce à deux usines, l'une à Trilbardou, l'autre à Villers-les-Rigaut. Ces usines abritent deux machines exceptionnelles, classées monuments historiques qui sont conservées en état de fonctionnement. Visites sur demande auprès de l'A.F.L.O.

Contacts : 06 88 60 66 19 / visites@aufidelourcq.org / www.aufidelourcq.org

LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Les berges des canaux et leurs abords constituent un vaste espace particulièrement propice à la randonnée pédestre. Différents itinéraires balisés faciles ou plus sportifs (GR, PR) empruntent pour partie les chemins de halage.

En dehors des itinéraires balisés, les chemins de halage du canal de l'Ourcq et du canal Saint-Denis permettent un cheminement continu au bord de l'eau sur plus de 100 km.

Sur le canal Saint-Martin, la continuité de l'itinéraire piétonnier n'est pas possible, en raison notamment de la partie souterraine, interdite au public ; toutefois de nombreux secteurs restent accessibles à la promenade.

A Paris et dans la partie dyonisienne du canal de l'Ourcq, la desserte par les transports en commun est facile.

En Seine-et-Marne et dans la partie picarde, les principales agglomérations sont desservies par le réseau ferré SNCF.

Respect de la nature : les canaux sont fréquentés par de multiples usagers. Pour l'agrément de tous, ne laisser dans la nature aucun déchet. S'il n'y a pas de poubelles à proximité, ramener chez vous les reliefs de votre pique-nique.

Adresses utiles

Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRandonnée)

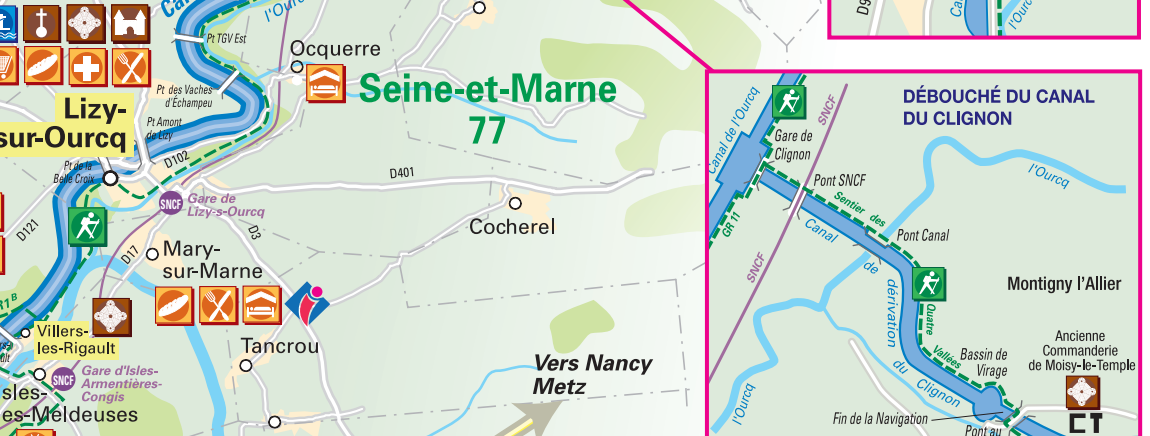
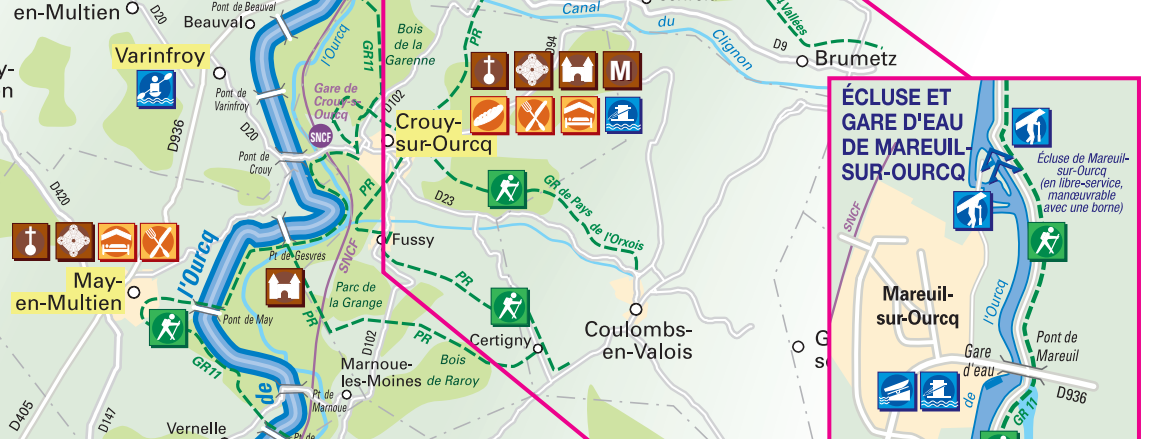
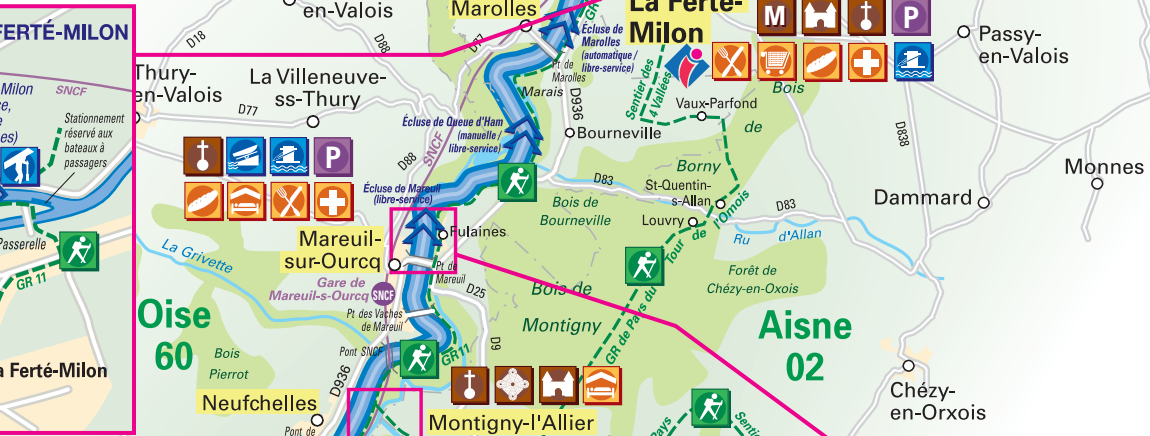
64 rue du Dessous des Berges 75013 Paris
01 44 89 93 90 - info@ffrandonnee.fr / www.ffrandonnee.fr

Office de tourisme du pays de l'Ourcq

Immeuble La Pyramide 6 bis, route de la Ferté-sous-Jouarre
77440 MARY-SUR-MARNE - 01 64 33 48 43
contact@tourisme-paysdelourcq.fr
www.tourisme-paysdelourcq.fr

Et bientôt...

Création d'une voie verte de 21 km reliant Mareuil-sur-Ourcq à Ormoy-Villers, dans l'Oise, sur une ancienne voie de chemin de fer. Large de 3 mètres, elle devrait être accessible aux piétons, cyclistes, amateurs de rollers et cavaliers dès l'été 2017.



LA PÊCHE

Activité de loisir traditionnelle sur les canaux, l'exercice de la pêche est autorisé, sur l'ensemble du linéaire, aux titulaires d'un permis de pêche. Celui-ci peut être obtenu auprès d'une association piscicole riveraine de la voie d'eau. Pour être valable, un timbre correspondant à la taxe piscicole de l'année en cours doit être apposé sur le permis.

Respect des autres usagers : les canaux sont, par destination première, des voies d'eau artificielles destinées à la circulation des bateaux. Les pêcheurs se doivent, en conséquence, de ne pas entraver le passage des bateaux de toute nature naviguant sur les canaux.

De la même manière les pêcheurs ne doivent pas entraver la circulation des usagers autorisés sur le chemin de halage (véhicule de service et de sécurité, piétons) et ils doivent veiller à ne rien laisser dans la nature.

Fédération de pêche de Seine-et-Marne

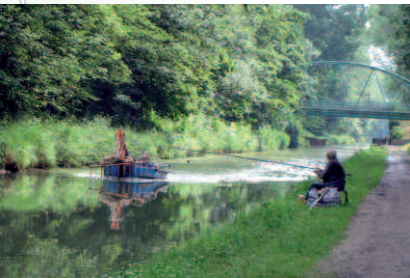
22 rue des Jones, Hameau d'Aubigny, 77950 Monteau-sur-le-Jard
01 64 39 03 08 / www.federationpeche77.fr

Fédération de pêche de l'Oise

28 rue Jules Méline 60200 Compiègne
03 44 40 46 41 / fedpecheoise@orange.fr / www.federationpeche.com/60

Fédération de pêche de l'Aisne

1 chemin du Pont de la Planchette 02000 Barenton Bugny
03 23 23 13 16 / fed.peche.02@wanadoo.fr / www.federationpeche.com/02
FPFMA75 Fédération de pêche de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne
4 rue Étienne Dolet 94270 Le Kremlin-Bicêtre
01 53 14 19 80 / fppma75@club-internet.fr / fppma75.fr



LÉGENDE

ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS NAUTIQUES	LOISIRS À TERRE	SERVICES
INFORMATION NAUTIQUE	ESPACE NATUREL	OFFICE DE TOURISME
HALTE NAUTIQUE OU ARRÊT PLAISANCE	ZONE D'OBSERVATION ORNITHOLOGIQUE	GRANDE SURFACE
ÉCLUSE	AIRE DE PIQUE-NIQUE	RESTAURANT
PORT DE PLAISANCE	TERRAIN DE GOLF	PETITS COMMERCES
BASE DE CANOË-KAYAK	PISTE CYCLABLE	GUINGUETTE
LOCATION BATEAU SANS PERMIS	ITINÉRAIRE CYCLABLE	HÔTEL
RAMPE DE MISE À L'EAU	ITINÉRAIRE CYCLABLE (en projet)	GÎTE RURAL / CHAMBRE D'HÔTE
PONT MOBILE	RANDONNÉE PÉDESTRE	CAMPING
BATEAUX À PASSAGERS	PATRIMOINE	HÔPITAL
POINT D'EAU	ÉGLISE / CATHÉDRALE	PHARMACIE
PORTAGE OBLIGATOIRE	CHÂTEAU	TRANSPORTS
	MUSÉE	AÉROPORT
	MONUMENT HISTORIQUE	AÉRODROME
	PONT CANAL	PARKING
		GARE SNCF
		GARE RER